

SC 03212

Louis NIZEYIMANA

Kigali, le 24 juillet 1989

c/o B.N.R.

B.P. 531

Q

KIGALI.

EPS: 27/7/89

A traiter par	
Date entrée	27/7/89
N° Classement	5985/06

Monsieur le Président de la Fédération  
Rwandaise de Volleyball

c/o MIJEUMA

KIGALI.

Monsieur le Président,

En date du 23 avril 1989, j'ai été désigné pour diriger le match retour qui devait opposer les Lionnes contre l'U.N.R. Nyakinama sur le terrain de la Commune urbaine de Nyarugenge.

Arrivé sur le terrain, j'ai attendu vainement puisque aucune équipe d'entre elles ne s'est présentée. Après deux jours j'ai entendu dire, et c'était vrai, que l'agent du MIJEUMA chargé de programmer les matches s'était trompé en fixant la rencontre à Kigali pour la 2ème fois. Le match a été reporté à Ruhengeri, je ne sais de quelle voie, sans m'aviser.

Vous remarquez que ce n'est pas de ma faute que je n'ai pas dirigé le match, mais d'une erreur commise à la source et qui ne peut m'être imputable. Par conséquent, vous conviendrez aussi bien que moi que la pénalisation déjà enregistrée en ma défaveur doit être remplacée par une rémunération.

Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour vous réitérer mes déclarations pour l'exercice 1988 qui restent jusqu'à présent sans issue. Vous trouverez en annexe, deux lettres de réclamation accompagnées d'un tableau relatant les prestations faites.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie pour information à :

- Ministère de la Jeunesse et  
du Mouvement Associatif

KIGALI.

Louis NIZEYIMANA

Arbitre National

NIZEYIMANA Louis

Kigali, le 19 Août 1988

c/o B.N.R.

B.P. 531

KIGALI.

Monsieur le Président de la  
Fédération Rwandaise de Volley-ball

KIGALI.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint pour dispositions appropriées, copie de la lettre adressée au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en date du 13 mai 1988 relative à la déclaration des matchs que j'ai officiés au cours du championnat national de volley-ball exercice 1988 et qui est restée sans suite.

En effet, Monsieur le Président, mon intervention a été toujours causée par l'absence d'arbitres préalablement désignés sur le terrain.

Vous vous souvenez en plus que vous-même m'avez désigné parmi les officiels du match final qui a opposé les équipes Groupe Scolaire de Butare et Electrogaz au Café Impala et pour lequel j'attends la rémunération. (*fair play*)

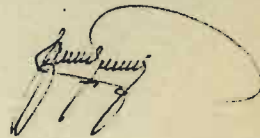
Dans l'attente d'une suite favorable que vous voudrez bien réserver à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

NIZEYIMANA Louis

Arbitre National.

Copie pour information à :

- Ministère de la Jeunesse et  
du Mouvement Coopératif



KIGALI.

NZEYIMANA Louis  
C/o B.N.R.  
B.P. 531 KIGALI.-

Kigali, le 13 Mai 1988

Ministère de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
KIGALI.

A l'attention de Mme  
MULIKANWA Béatrice.

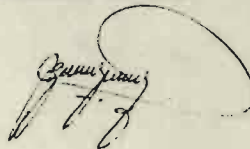
Messieurs,

Je m'empresse de vous envoyer la présente tenant lieu de déclaration des services d'arbitrage que j'ai rendus au cours de ce championnat de volley-ball exercice 1988, pour suite appropriée.

Vous remarquerez que, comme le tableau en annexe l'indique ainsi que les feuilles de match à votre disposition, quand je n'étais pas arbitre j'étais marqueur.

Veillez agréer, messieurs, l'assurance de ma franche collaboration.

NIZEYIMANA Louis.





! DATE	! RENCONTRE	! FONCTION	! TERRAIN	!
! 31-1-1988	! G.S.BYUMBA - OURAGAN	! ARBITRE	! G.S. BYUMBA	!
! 7-2-1988	! INGORABAHIZI-OURAGAN	! ARBITRE	! Camp KACYIRU	!
! 14-2-1988	! OURAGAN-G.S. ZAZA	! ARBITRE	! CLUB RAFIKI	!
! 30-4-1988	! OURAGAN-G.S. St ANDRE	! MARQUEUR	! CLUB RAFIKI	!
! 7-5-1988	! G.S.ZAZA- OURAGAN	! ARBITRE	! G.S. ZAZA	!
! 8-5-1988	! OURAGAN- LYCEE DE KIGALI	! MARQUEUR	! CLUB RAFIKI	!
! 12-5-1988	! G.S.BYUMBA- OURAGAN	! MARQUEUR	! G.S. BYUMBA	!
!	!	!	!	!
!	!	!	!	!